

Rapport de la Présidente

Commission permanente du lundi 1 juillet 2019

4 ème **Commission N**° CP-2019-7-4-1

Service instructeur

DRS - direction ressources solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITE ET AUTONOMIE

Résumé : Il vous est soumis, dans le présent rapport, les propositions de subventions de 14 associations ou organismes relevant de la politique solidarité et autonomie pour un montant total de 190 131 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Département accorde chaque année des subventions à des associations ou organismes œuvrant au service de la population haut-rhinoise.

Pour rappel, en 2018, le Département a attribué 205 272 € de subventions à 17 associations et organismes relevant de la politique solidarité et autonomie, celles-ci sont très majoritairement des subventions de fonctionnement (193 172 € accordés à ce titre en 2018).

Du fait des contraintes financières, le Département s'est recentré sur ses politiques prioritaires ces dernières années.

Les différentes demandes de subventions de la part des associations relevant de la Solidarité ont été instruites, pour les subventions de fonctionnement, sur la base du principe, acté lors des orientations budgétaires, de reconduction en 2019 des montants de subventions accordées en 2018.

Par ailleurs, il est proposé, dans le respect des crédits budgétaires inscrits, de présenter des nouvelles demandes de subventions, au regard de la pertinence et de la plus-value des actions ainsi soutenues pour les territoires et les haut-rhinois.

Il est donc proposé d'attribuer 20 subventions en faveur de 14 associations et organismes pour un montant total de 190 131 €, dont 188 931 € au titre de subventions de fonctionnement. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

*	APPART – Mulhouse	20 000 €
*	Association Socio-culturelle et Sportive des Sourds de Mulhouse – Illzach	700 €
*	CAPDA – Collectif des Associations des Personnes Déficientes Auditives du Haut-Rhin – Illzach	2 450 €
*	CICAT 68 – Lieu d'informations et de conseils sur les moyens techniques de prévention et de compensation du handicap – Mulhouse	15 000 €
*	GEM La Navette – Groupe d'Entraide Mutuelle – Mulhouse	21 000 €
*	GEM de Colmar – Groupe d'Entraide Mutuelle – Colmar	10 500 €
*	GEM Les Ailes de l'Espoir – Groupe d'Entraide Mutuelle – Mulhouse	14 000 €
*	GEM Les Ailes de l'Espoir – Groupe d'Entraide Mutuelle – Sundgau	6 000 €
*	Maison de l'autisme Mulhouse	5 000 €
*	Schizo Espoir – Information et accompagnement des proches de personnes souffrant de schizophrénie – Colmar	1 400 €
*	Schizo Espoir – Tournoi de foot solidaire	400 €
*	Schizo Espoir – Conférence	300 €
*	Schizo Espoir – Formation des bénévoles	500 €
PERSONNES AGEES		
*	APALIB - Service Alma (allo maltraitance) - Mulhouse	3 770 €
*	APALIB - Conférences débats - Mulhouse	1 676 €
*	APALIB – Animation et Prévention – Mulhouse	55 720 €
*	AREIPAH - Colmar	3 000 €
*	Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) "La Clé des Aînés" – Ville de Mulhouse	20 000 €
*	France Alzheimer section Haut-Rhin – Aide, soutien et réconfort aux familles touchées par la maladie d'Alzheimer - Mulhouse	7 000 €
*	JALMALV – Accompagnement des grands malades et/ou en fin de vie et de leurs proches – Colmar	1 715 €

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de la ou des subventions est supérieur à 23 000 euros, selon le modèle de convention type annexé au présent rapport.

Les montants proposés ont recueilli l'avis favorable de la 4^{ème} commission lors de sa séance du 28 juin 2019.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions pour un montant total de 190 131 € aux associations et organismes relevant de la politique solidarité et autonomie, telles que détaillées dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1), sous réserve, pour les bénéficiaires d'une ou plusieurs subventions atteignant un montant total supérieur à 23 000 €, de la signature préalable des conventions afférentes établies sur la base du modèle-type visé ci-dessous ;
- d'approuver le modèle de convention type, ci-joint (annexe 2), relatif aux subventions de fonctionnement, et de m'autoriser à signer une convention particulière sur le modèle de cette convention type avec chacune des structures mentionnées dans l'annexe 1 du présent rapport, qui bénéficie, selon les modalités précisées dans cette annexe, d'un montant total de subvention supérieur à 23 000 €,
- de préciser que les subventions d'un montant inférieur à 30 000 € feront l'objet d'un versement unique et que les subventions supérieures ou égales à 30 000 € feront l'objet de deux versements, soit un acompte de 50 % au cours du 1er semestre et le solde au cours du second semestre sur présentation des comptes 2018 ;
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2019 :
 - 11 715 € sur le Programme I711, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 6574,
 - 20 000 € sur le Programme I711, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 65734,
 - 61 166 € sur le Programme I713, Chapitre 65, Fonction 538, Nature 6574,
 - 97 250 € sur le Programme I721, Chapitre 65, Fonction 52, Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT